

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2024.02.15  
Séance du 11 Avril 2024**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	31 mars 2023
	- présents	: 13	
	- excusés	2	

L'an deux mil vingt quatre le onze avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.  
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.  
Excusées : Stéphanie BLANCHARD, Coralie RAVEL

Eric Gros a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Création d'un emploi d'adjoint administratif de principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Un agent dont le grade actuel est adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'un avancement de grade pour devenir adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Madame le maire propose de créer ce poste correspondant et de nommer l'agent concernés au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Le comité social territorial a émis un avis favorable lors de sa commission du 02 avril 2024.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- ✓ de créer un emploi permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31 h/ semaine tel que défini ci-dessus ;
- ✓ de supprimer par conséquent le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (à 31 h) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- ✓ de modifier en conséquence le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2024,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- ✓ charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions ;
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 12 avril 2024 et publication le 12 avril 2024



Caroline DI VINCENZO

AR Préfecture

043-214300584-20240411-DELI\_2024\_02\_15-DE  
Reçu le 12/04/2024